

CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 21 mars 2016

COMPTE-RENDU

■ **Lecture du PV de la réunion du Conseil Municipal du 15 février 2016 :**

Le procès-verbal du 15 février 2016 est adopté à l'unanimité.

■ **Approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2015**

Monsieur Serge RENAUD, Adjoint aux Finances, présente et commente les données financières du rapport de présentation remis à chaque conseiller.

Les comptes administratifs de l'exercice 2015 sont en concordance avec les comptes de gestion de Madame Valérie JEAMET, Trésorier de la Commune.

Monsieur le Maire sort de la salle de réunion.

Mme Marie-Hélène BOMPAS, Doyenne d'âge, prend la parole et propose au vote les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2015 de la commune qui s'établit de la manière suivante :

➤ **Lotissement Geneviève Vignes**

• Investissement :

- Dépenses	:	465 328.28
- Recettes	:	450 675.36

• Fonctionnement :

- Dépenses	:	467 734.08
- Recettes	:	467 734.08

➤ **Lotissement Le Cormier**

• Investissement :

- Dépenses	:	7 919.42
- Recettes	:	7 919.42

• Fonctionnement :

- Dépenses	:	7 919.42
- Recettes	:	7 919.42

➤ **Centre Aéré**

• Fonctionnement :		
- Dépenses :	6 618.67	
- Recettes :	5 500.00	

➤ **Caisse des Ecoles**

• Fonctionnement :		
- Dépenses :	67 641.02	
- Recettes :	67 844.24	

➤ **CCAS**

• Investissement :		
- Dépenses :	0.00	
- Recettes :	0.00	
• Fonctionnement :		
- Dépenses :	230 431.62	
- Recettes :	233 749.85	

➤ **Mairie**

• Investissement :		
- Dépenses :	236 167.88	
- Recettes :	398 040.47	
• Fonctionnement :		
- Dépenses :	1 056 507.99	
- Recettes :	1 241 994.34	

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2015 présentés.

■ **Vote des budgets de l'exercice 2016**

Monsieur le Maire propose au vote les budgets de l'exercice 2016 de la commune qui s'établissent de la manière suivante :

➤ **Lotissement Geneviève Vignes**

• Investissement :	690 817.38
• Fonctionnement :	463 348.10

➤ **Lotissement Le Cormier**

• Investissement :	7 919.42
• Fonctionnement :	7 929.42

➤ **Centre Aéré**

• Fonctionnement : 8 728.36

➤ **Caisse des Ecoles**

• Fonctionnement : 67 496.10

➤ **CCAS**

• Investissement : 1 219.00

• Fonctionnement : 239 354.56

➤ **Mairie**

• Investissement : 333 737.50

• Fonctionnement : 1 484 001.20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles des budgets primitifs de l'exercice 2016.

■ **FISCALITÉ : Vote des taux des contributions directes**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

❖ émet un avis favorable au maintien des taux d'imposition pour 2016 :

- Taxe d'Habitation : 15.29%

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 18.37%

- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 37.17%

■ **Demandes de subventions auprès de la Communauté de Communes du Montmorillonnais et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.**

**- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONTMORILLONNAIS :
Demande de subventions pour divers travaux communaux**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune peut bénéficier de subventions de la Communauté de Communes du Montmorillonnais, au titre du Fonds d'Aide aux communes, pour les travaux suivants :

Nature des travaux	Montant HT de la dépense	Montant TTC de la dépense	Subvention sollicitée
Salle Omnisport (remplacement des ouvertures)	10 000 €	12 000 €	1 000 €
Mairie (remplacement des ouvertures)	8 000 €	9 600 €	800 €
La Poste (Création d'une rampe PMR)	1 827.50 €	2 193.00 €	183.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **autorise** Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour les travaux mentionnés auprès de la Communauté de Communes du Montmorillonnais ;

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Demande de subvention pour l'achat d'un matériel de désherbage non chimique

Considérant que dans ce cadre, l'emploi de techniques alternatives au désherbage chimique telles qu'un rabet de piste est préconisé, et que l'achat de ce type de matériel peut faire l'objet d'un financement à hauteur de 35% du montant hors taxes par l'Agence de l'Eau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **autorise** l'achat d'un rabet de piste,
- **sollicite** la subvention correspondante auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

5 – RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

La création de 2 emplois, ce à compter du 1^{er} Avril 2016 :

- Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe
- Adjoint Territorial Technique Principal de 2^{ème} classe

En conséquence, la suppression des deux postes suivants :

- Adjoint Territorial du Patrimoine de 1^{ère} classe,
- Adjoint Territorial Technique de 1^{ère} classe.

Il convient également de prendre la délibération définitive des ratios Promus/Promouvables.

La suppression des postes d'Adjoint Territorial du Patrimoine de 1^{ère} classe et d'Adjoint Territorial Technique de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

Séance levée à : 22h30.